



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0226

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Quincieux**

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la Commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) au titre de la compétence eau potable**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : **vendredi 27 juin 2014**

Secrétaire élu : **Madame Elsa Michonneau**

Compte-rendu affiché le : **mardi 15 juillet 2014**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneure), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0226**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la Commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) au titre de la compétence eau potable**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la Commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er juin 2014, portant le nombre total de communes-membres à 59.

Cette adhésion emporte le transfert de la compétence obligatoire eau et entraîne également le retrait de droit de Quincieux du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA), qui gère la compétence de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Commune.

Au titre des conditions financières et patrimoniales de retrait du Syndicat, les biens constitués principalement des canalisations de distribution d'eau potable et des branchements sont transférés successivement en pleine propriété à titre onéreux, au 1er juin 2014, à la Commune de Quincieux, puis, à la Communauté urbaine. Seuls les poteaux d'incendie de la Commune, antérieurement mis à disposition du SIEVA, sont transférés en pleine propriété à titre gratuit à la Communauté urbaine.

Un procès-verbal de transfert doit être approuvé et signé par les représentants du SIEVA, de la Commune de Quincieux et de la Communauté urbaine. Conformément à la réglementation, ce transfert s'accompagne d'une prise en charge d'une quote-part des remboursements d'emprunts contractés par le SIEVA et ayant financé ces biens, laquelle fera l'objet d'une convention particulière.

Afin d'assurer la pérennité du service public d'alimentation en eau potable de la Commune de Quincieux, une convention d'exploitation du service établie avec le SIEVA fait l'objet d'une délibération séparée ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 30 janvier 2014 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le procès-verbal de transfert des biens entre le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA), la Commune de Quincieux et la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.